

## *Allègement réglementaire du dossier tarifaire*

### **Synthèse des pistes**

Hydro-Québec Distribution  
Juin 2009



## **Contexte**

- Constat partagé d'une certaine maturité réglementaire découlant de six dossiers tarifaires
- Traitement simultané de multiples dossiers durant l'automne notamment avec l'arrivée d'un nouveau joueur, l'AEÉ, laissant peu de temps pour approfondir les analyses
- Décision de la Régie (D-2009-016)
  - autorisant la mise en place un groupe de travail (Distributeur, intervenants et personnel technique de la Régie)
  - ayant le mandat de revoir le processus de traitement des dossiers tarifaires
  - avec comme objectif principal d'alléger ce processus



## Déroulement de la rencontre

- Objectifs de l'allégement réglementaire
  - Rappel et discussions (Distributeur)
- Pistes identifiées par le Distributeur
  - Présentation et explication de chaque piste (Distributeur)
  - Tour de table (Tous les participants)
- Pistes identifiées par les intervenants
  - Présentation et explication des pistes (Distributeur et intervenants)
  - Tour de table (Tous les participants)
- Pistes à retenir
  - Choix des pistes, ordre de priorité et étapes de mise en œuvre (Distributeur et tous les participants)



Juin 2009

- 3 -



## Réflexion du Distributeur



Juin 2009

- 4 -



## Objectifs de l'allégement réglementaire

- Améliorer l'efficacité du processus d'examen du dossier tarifaire notamment en réduisant le temps de préparation et d'examen ainsi que les coûts
- Favoriser un traitement adéquat et efficace des éléments nouveaux
- Maintenir la qualité de l'information nécessaire à la décision

Principaux commentaires des intervenants (page 29)



Juin 2009

- 5 -



## Cadre de la réflexion

- Révision du processus de traitement du dossier tarifaire dans une perspective d'allégement, ce qui exclut les mesures de type :
  - Éclatement du dossier tarifaire en deux ou plusieurs dossiers réglementaires distincts
  - Multiplication des séances de travail sans démonstration probante des gains
  - Simple déplacement d'information
  - Allégement des tâches des intervenants au détriment de celles du Distributeur ou vice versa



Juin 2009

- 6 -



# 1. Pistes liées au processus réglementaire



Juin 2009

- 7 -



## 1.1 Transfert de certaines parties de la preuve dans le rapport annuel

- Effectuer certains suivis dans le rapport annuel du Distributeur plutôt que dans la preuve

Exemples :

- Suivi de l'implantation de la facturation de la consommation électrique des entités affiliées
- Suivi des coûts réels et des impacts énergétiques du PGEÉ
- Suivi des informations historiques sur la dette



Juin 2009

- 8 -

Principaux commentaires des intervenants (page 30) 



## 1.2 Identification précise des thèmes retenus pour l'examen du dossier

- Concentrer les efforts sur les changements et les nouveautés
- Viser une:
  - Identification claire par le Distributeur, au début du traitement, des enjeux et des thèmes du dossier
  - Identification claire par la Régie des thèmes retenus pour l'examen du dossier tarifaire

Principaux commentaires des intervenants (page 31)



Juin 2009

- 9 -



## 1.3 Conclusion de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales

- Conclure, suite à une décision de la Régie, l'administration de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales
- Exemples :
- Préviation de la demande
  - Approvisionnement
  - PGEÉ
  - Investissements de moins de 10 M\$
- Réduire ou éliminer les représentations d'éléments de preuve peu utiles aux délibérations de la Régie

Principaux commentaires des intervenants (page 32)



Juin 2009

- 10 -



## 1.4 Traitement conjoint avec le Transporteur de certains dossiers communs

- Procéder à un traitement conjoint avec le Transporteur de certains sujets

Exemples :

- Changements de normes comptables et application des normes IFRS
- Certains projets d'investissement communs
- Coût de la dette

Principaux commentaires des intervenants (page 33) 



Juin 2009

- 11 -



## 1.5 Recours à des formules d'ajustement automatique

- Faire approuver des formules permettant d'établir le niveau ou la croissance de certains paramètres de la preuve de façon automatique

Exemples :

- Charges d'exploitation
- Investissements de moins de 10 M\$
- Taux de rendement sur l'avoir propre (déjà appliqué)

Principaux commentaires des intervenants (page 34) 



Juin 2009

- 12 -



## 1.6 Production d'une preuve sur une base multiannuelle

- Présenter une demande tarifaire portant sur deux ans, ce qui implique la révision de certains paramètres la deuxième année
- Présenter certaines parties de preuve sur une base multiannuelle :
  - Demande d'autorisation des investissements de moins de 10 M\$
  - Impact tarifaire sur cinq ans des investissements prévus
  - Mise à jour des paramètres de calcul de l'encaisse réglementaire (déjà appliquée)

Principaux commentaires des intervenants (page 35)



Juin 2009

- 13 -



## 2. Pistes liées à la forme du dossier

Principaux commentaires des intervenants (page 36)



Juin 2009

- 14 -



## 2.1 Élimination ou réduction de certaines parties de la preuve

- Ne présenter que les changements et nouveautés
  - Processus budgétaire, structure du Distributeur et base d'établissement des revenus requis
- Retirer les organigrammes

Principaux commentaires des intervenants (page 37) 

Jun 2009

- 15 -



## 2.2 Regroupement de pièces

- Rapprocher les pièces sur les approvisionnements, les achats d'électricité et le pass-on
- Regrouper l'ensemble des informations sur le coût de distribution et services à la clientèle et l'efficience
- Rapprocher les pièces relatives à la base de tarification et celles sur les investissements
- Regrouper les pièces sur la politique financière et sur le taux de rendement du Distributeur

Principaux commentaires des intervenants (page 38) 

Jun 2009

- 16 -



## 2.3 Recours à des références afin d'éliminer les répétitions

- Favoriser les références aux décisions passées pour faciliter les suivis :
  - principes réglementaires
  - principes de répartition du coût du service
  - principes tarifaires
- Référencer au rapport annuel :
  - pour la description des projets de plus de 10 M\$ en cours de réalisation
  - pour les indicateurs de performance

Principaux commentaires des intervenants (page 39) 

Jun 2009

- 17 -



## 2.4 Allégement des textes

- Privilégier une présentation synthétique de l'information

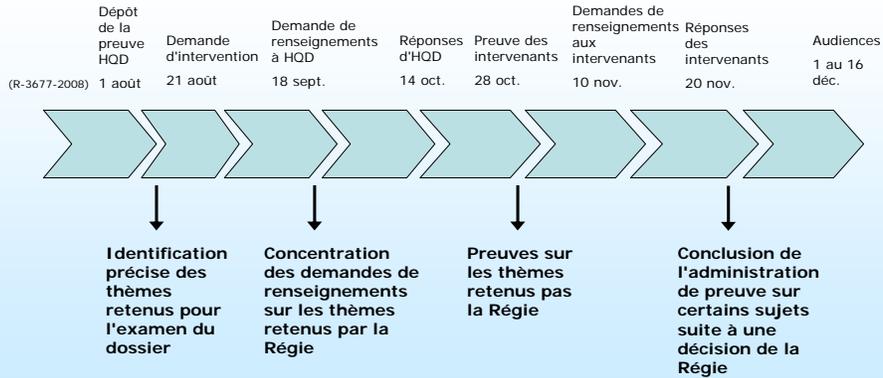
Principaux commentaires des intervenants (page 40) 

Jun 2009

- 18 -



## Étapes de traitement du dossier tarifaire



Jun 2009

- 19 -



## Pistes d'allégement identifiées par les intervenants

Jun 2009

- 20 -



## Pistes d'allégement identifiées par les intervenants

- Convergence de plusieurs pistes identifiées par les intervenants:
  - Rencontres additionnelles pour permettre une meilleure appropriation du dossier, mieux cibler les enjeux et répondre aux questions
  - Traitement de certains sujets sur dossier ou dans des dossiers distincts
  - Améliorations au processus de réponses aux demandes de renseignements



Juin 2009

- 21 -



## Rencontres préparatoires

- Discuter certains sujets en groupe de travail, préalablement au dépôt du dossier tarifaire, en vue :
  - d'approfondir certains aspects
  - convenir, lorsque possible, du traitement de certains éléments avant le dépôt de la preuve
- Tenir des séances d'information préparatoires suite au dépôt de la demande tarifaire pour présenter les enjeux et répondre aux questions de manière à :
  - diminuer le nombre de questions de compréhension
  - favoriser des preuves mieux ciblées



Juin 2009

- 22 -



## Traitement de certains sujets sur dossier ou dans des dossiers distincts

- Traiter séparément certaines grandes questions :
  - Dossiers conduits en parallèle du dossier tarifaire avec des calendriers propres de manière à permettre un débat plus en profondeur de sujets importants
  - Résultats intégrés dans la demande tarifaire subséquente
- Procéder à une étude sur dossier pour certains éléments de preuve



Juin 2009

- 23 -



## Autres pistes

- Améliorer le processus de réponse aux demandes de renseignements
- Développer un tableau de bord de données opérationnelles permettant une réduction appréciable du fardeau analytique inhérent aux causes tarifaires
- Effectuer un balisage des approches retenues dans les autres juridictions
- Décision sur le dossier tarifaire au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année afin de faciliter les prévisions budgétaires des distributeurs municipaux



Juin 2009

- 24 -



## Mesure et statistiques de l'allégement réglementaire



Juin 2009

- 25 -



## Mesure de l'allégement réglementaire

- Suggestion du Distributeur pour que l'allégement réglementaire soit évalué sur la base d'indicateurs de performance tels :
  - Volumétrie de la preuve
  - Nombre de questions en demandes de renseignements
  - Temps d'audience orale
  - Coût global du traitement du dossier



Juin 2009

- 26 -



Principaux commentaires des intervenants (page 41) 

## Quelques statistiques des dossiers tarifaires

	<i>R-3677-2008</i>	<i>R-3644-2007</i>	<i>R-3610-2006</i>	<i>R-3579-2005 et R-3584-2005<sup>1</sup></i>
<i>Nombre de pages de la preuve</i>	1 600	2 400	1 800	1 700
<i>Nombre de questions en demande de renseignements adressées au Distributeur</i>	1 100	1 400	1 000	1 200
<i>Nombre d'heures d'audience</i>	42	54,5	57	68
<i>Frais accordés aux intervenants</i>	537 k\$	672 k\$	654 k\$	715 k\$

<sup>1</sup> Aux fins de comparaison, les statistiques du dossier R-3584-2005 relatif à la demande budgétaire du PGEE ont été ajoutées en 2005 car avant 2006, ce dossier était traité séparément du dossier tarifaire.



## Commentaires des intervenants



## Objectifs de l'allégement réglementaire

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Tenir compte de la capacité de chaque partie de prendre connaissance du dossier et de présenter sa propre preuve (ACEF)*
- *Nécessité de maintenir l'ouverture et la transparence tout au long du processus (GRAME, ROEE, SÉ-AQLPA, UC, UMO)*
- *Veiller à conserver les acquis (GRAME)*
- *Permettre une amélioration de l'efficacité, de la rigueur et de la pertinence des représentations (UC, OC)*
- *Importance de la qualité et de la clarté de l'information initialement déposée par le requérant pour favoriser l'allégement (OC)*

Retour aux explications (page 5)



Juin 2009

- 29 -



## 1.1 Transfert de certaines parties de la preuve dans le rapport annuel

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *S'assurer que l'information transférée soit suffisante et complète (ACEF)*
- *En désaccord pour les impacts énergétiques du PGEÉ car cela revient à exclure le sujet de la preuve (GRAME)*
- *Ne soustraire aucune partie de la preuve afin de ne pas nuire à la compréhension (RNCREQ)*
- *Pas opposé en autant que le rapport annuel devienne intégré au dossier tarifaire (SÉ-AQLPA)*
- *Impliquerait ouverture d'un dossier sur le rapport annuel (OC)*
- *Plutôt en désaccord car correspond à soustraire certains éléments de l'examen public (UC)*
- *S'assurer d'abord que le suivi n'ait pas été ordonné par la Régie et qu'il n'ait pas d'incidences tarifaires; risque d'alourdir la tâche des intervenants (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 8)



Juin 2009

- 30 -



## 1.2 Identification précise des thèmes retenus pour l'examen du dossier

### Principaux commentaires des intervenants

- Éviter de provoquer une limitation du champ d'intervention (ACEF)
- Piste sensée mais ne doit pas instaurer un régime militaire d'exclusion systématique; droit et privilège déjà exercés par la Régie de manière raisonnable (GRAME)
- Ne doit pas entraîner la réduction des aspects mis en preuve (RNCREQ)
- Éviter d'en venir à ce que le Distributeur définisse les enjeux et que les sujets nouveaux émis par les intervenants soient écartés prématurément (ROEE)
- Déjà encadré de cette façon par le Régie (SÉ-AQLPA)
- Préoccupation partagée car les instructions de la Régie doivent être formellement exprimées sans ambiguïté (UC)
- En accord avec cette piste (UMQ)

Retour aux explications sur la piste (page 9)



Juin 2009

- 31 -



## 1.3 Conclusion de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales

### Principaux commentaires des intervenants

- Risque de réduire l'efficacité des intervenants; attention de ne pas brimer la capacité de la Régie et des intervenants de se positionner : les audiences contribuent à la compréhension des problématiques (ACEF, OC)
- Avenue intéressante toutefois les audiences permettent de clarifier des sujets et de faire valoir le bien fondé des positions (GRAME)
- Appartient exclusivement à la Régie de déterminer la valeur et l'utilité (RNCREQ, UC)
- Pas appropriée dans le contexte d'un débat contradictoire; exemples de sujets suggérés étonnants (UC)
- Pas certain de bien comprendre; processus actuel fonctionnel car le Distributeur peut faire des représentations pour soustraire certains sujets des audiences (UMQ)

Retour aux explications sur la piste (page 10)



Juin 2009

- 32 -



## 1.4 Traitement conjoint avec le Transporteur de certains dossiers communs

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Piste très intéressante car permet d'ajouter de la transparence et de l'efficacité en traitant un seul sujet en profondeur (GRAME)*
- *Favorable en autant que les demandes soient justifiées et que le rôle de chaque division soit bien circonscrit (OC)*
- *Pas contre mais la performance du processus conjoint sera à examiner (RNCREO)*
- *Piste suggérée par UC pour l'examen du passage aux IFRS (UC)*
- *En accord avec cette piste (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 11)



Juin 2009

- 33 -



## 1.5 Recours à des formules d'ajustement automatique

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Contre le recours à des formules compte tenu de l'incertitude économique (ACEF)*
- *Moment de se questionner sur l'opportunité d'un mécanisme incitatif partiel ou complet (AQCIE)*
- *À rejeter dans le cas des charges et des investissements qui nécessitent un suivi attentif et détaillé (UC)*
- *Ouvert à une telle forme de réglementation qui devrait faire l'objet d'un dossier en soi à la Régie (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 12)



Juin 2009

- 34 -



## 1.6 Production d'une preuve sur une base multiannuelle

### Principaux commentaires des intervenants

- *Défavorable dans le cas du dossier tarifaire compte tenu de l'évolution trop imprévisible de l'économie (ACEF, GRAME, RNCREQ, OC, UC)*
- *Prêt néanmoins à considérer une proposition plus élaborée sur le sujet (OC)*
- *Inapproprié pour le dossier tarifaire car empêche de réagir en temps réel; pourrait conduire à davantage de transferts de coûts entre les générations (SE-AQLPA)*
- *Approche à considérer pour certaines parties de la preuve exceptée la demande d'autorisation des investissements < 10 M\$ (UC)*
- *Ouvert à une telle forme de réglementation (UMQ)*

Retour aux explications sur la piste (page 13)



Juin 2009

- 35 -



## 2. Pistes liées à la forme du dossier

### Principaux commentaires des intervenants

- *Importance d'avoir toute l'information pour éviter une surenchère de demandes de renseignements; défavorable à des modifications de la table des matières pour des raisons de suivi; favorable à un accent mis sur les nouveautés (GRAME)*
- *Craint le morcellement de l'information et les difficultés de suivi et de comparaison; ne doit pas mener à une augmentation de la charge de travail des intervenants (ROEE)*
- *Contre une diminution de l'information qui risquerait même d'alourdir le processus en augmentant les demandes de renseignements (SE-AQLPA)*
- *Favorable de façon générale en autant que l'intégrité de la preuve ne soit pas affectée (UMQ, OC)*

Retour aux explications (page 14)



Juin 2009

- 36 -



## 2.1 Élimination ou réduction de certaines parties de la preuve

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Favorable (ACEF)*
- *Pas souhaitable a priori car il faut veiller à ce que le processus ne devienne pas hermétique et incompréhensible pour les nouveaux intervenants éventuels (GRAME)*
- *Contreproductif si le dossier est limité aux changements; le dossier deviendrait difficile à consulter voire même incompréhensible après plusieurs années (SÉ-AQLPA)*
- *Pas opposé à condition de produire en annexe les paramètres inchangés (UC)*

Retour aux explications sur la piste (page 15)



Juin 2009

- 37 -



## 2.2 Regroupement de pièces

### *Principal commentaire des intervenants*

- *Favorable dans la mesure où la cohérence est améliorée et que ça facilite l'analyse et la compréhension (ACEF, UC, UMQ)*

Retour aux explications sur la piste (page 16)



Juin 2009

- 38 -



## 2.3 Recours à des références afin d'éliminer les répétitions

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Pensable en autant que des documents de référence complets aient été fournis au départ (ACEF)*
- *Pas d'accord si la piste vise à limiter le droit à l'expression de nouvelles idées; l'ajout de sections de référence constitue une avenue prometteuse (GRAME)*
- *D'accord avec les références sauf pour les projets de plus de 10 M\$ (UC, UMQ)*

Retour aux explications sur la piste (page 17)



Juin 2009

- 39 -



## 2.4 Allégement des textes

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Souhaitable si la justification est complète; le détail doit se retrouver en annexe afin d'éviter une augmentation des questions en demande de renseignements (ACEF)*
- *N'est pas a priori souhaitable; veiller à conserver les acquis d'une formule qui est éprouvée (GRAME)*
- *Favorable à une présentation synthétique de l'information à condition que les données dans les tableaux soient complètes, explicites et accompagnées d'explications et de justifications (UC)*

Retour aux explications sur la piste (page 18)



Juin 2009

- 40 -



## Mesure de l'allégement réglementaire

### *Principaux commentaires des intervenants*

- *Impossibilité de mesurer l'efficacité globale du processus uniquement en fonction de critères quantitatifs; les aspects qualitatifs du traitement doivent aussi être évalués (ACEF, ROEE, UC)*
- *Analyse trop sommaire et manque de rigueur car le dossier du PGEÉ devrait être ajouté en 2005 pour fins de comparaison (GRAMÉ)*
- *Revoir l'indicateur de coût pour tenir compte des heures moyennes plutôt que des frais accordés qui sont influencés par le taux horaire et l'utilité (OC)*

Retour aux explications (page 26)



Juin 2009

- 41 -

